

LE 31 AOUT.

TIRAGE DE L'EMPRUNT GRAND-DUCAL DE BADE DE 1845.

LES GAINS PRINCIPAUX EN SONT :

14 fois francs **107,000**, 54 fois frs **86,000**, 12 fois frs **75,000**, 23 fois frs **32,000**, 55 fois frs **21,000**, 40 fois frs **10,500**, 58 fois frs **8500**, 366 fois frs **4200**, 1944 fois frs **2100**, 4770 fois frs **530**.

Le moindre gain que puisse obtenir une Obligation est de frs 100.

Nous cédonc les Obligations du dit emprunt à frs 120 la pièce, mais comme nous nous engageons d'avance de les reprendre après le susdit tirage au prix de frs 110, les personnes qui désireraient de s'y intéresser n'auront actuellement à nous verser que cette minime différence, soit frs 10 par obligation ou frs 100 pour 11 OBLIGATIONS, et en nous remettant frs 200 nous en céderons 24 OBLIGATIONS.

Les remises pourront nous être faites sous enveloppe chargée soit en billets de Banque, soit en effets sur Bruxelles ou sur Paris.

Aussitôt le tirage opéré les listes seront envoyées immédiatement aux intéressés.

Pour ordres et renseignements s'adresser directement à la maison de Banque soussignée.

STIRN ET GREIM, à Francfort s/M.

ÉTUDE DU NOTAIRE

Van Ormelingen, à Tongres.

VENTE PUBLIQUE

DE

BEAUX MEUBLES.

Le notaire VAN ORMELINGEN de Tongres vendra publiquement, lundi 2 août 1858, à 9 heures du matin, à la mortuaire de M^r Schols à Sichen :

UN BEAU MOBILIER

consistant en buffets, armoires, garde-robes, miroirs, poêles, chaises, tables, objets en cuivre et étain, pendule, tableaux, bois de lit, lits de plumes, matelas, nappes, serviettes, un berceau en fer, des tuilles, trois grandes cuves de brasserie dont 1 de 49, 1 de 11 et une de 10 hectolitres, une charette de brasseur, une quantité de paille, fumier, houille et vieux seigle et d'autres objets trop long à décrire.

A crédit sous caution.

Immédiatement après

on procédera au cabaret de s^r Netissen à Sichen à la location publique d'une MAISON avec écuries, jardin, prairie et différentes pièces de terre sous Sichen et Vroenhoven.

Pour plus amples renseignements s'adresser au dit notaire.

OPENBARE VERPACHTING.

Het bestuer van het kerkfabryk van Membruggen, zal op dingsdag 3 augustus 1858, om 9 uren 's morgens précies, ten herberge van Henrik Martens te Membruggen, door het ministerie van den notaris VAN ORMELINGEN ten meestbiedenden verpachten de volgende goederen te weten :

16 hectaren 96 aren 60 centiaren land, weide en beemde gelegen in 49 parcelen onder de gemeentens Membruggen, Herderen. Groote-Spauwen, Vliermael, Berg, Henis, Rimpst, s'Heeren-Elderen, Genoels-Elderen en Jesseren, breiden omschreven in de alom aengeplakte affixien.

Verdere narigten van nu af te bekomen ten kantore van voornoemde notaris.

VENTE PUBLIQUE

DE

TERRES ARABLES.

Lundi 5^d août 1858, à 9 heures du matin, au cabaret du sieur Jacques, hors la porte de Liège, à Tongres, le notaire VAN ORMELINGEN de Tongres vendra publiquement aux enchères :

10 hectares 89 ares 43 centiars de terres arables en 17 parcelles situées sous la commune d'Eure-le-Tixhe, détenues par les dames veuves Berden et Paques d'Eure-le-Tixhe et plus amplement désignées aux affiches, dont on peut obtenir un exemplaire chez le dit notaire.

On accordera toute facilité désirable pour le paiement du prix.

S'adresser au dit notaire pour connaître les conditions de la vente et pour tous autres renseignements.

Une Demoiselle de magasin,

parfaitement au courant du COMMERCE D'AUNAGE, peut se présenter chez M. LAMBON-WILLEMS, rue Pont-d'île, à Liège, ou au bureau du journal.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, LES BATIMENTS ET TERRAINS

ayant formé le ci-devant

COUVANT DES SOEURS GRISES.

RUE DE ST-JEAN, A TONGRES.

Cette propriété se compose d'une ancienne église, de deux maisons d'habitation, d'une vaste cour, d'un beau jardin, d'un bâtiment ayant servi de brasserie et de distillerie; le tout formant un ensemble, ayant accès à la rue et entouré de murs.

Elle renferme un puits, une citerne, deux pompes, de vastes caves et un canal souterrain direct avec la rivière.

Par sa situation avantageuse et son étendue, elle convient à toute espèce d'industrie.

S'adresser pour tous renseignements au notaire VRINDTS, à Tongres.

BOURSES D'ÉTUDES

JEAN LEENAERS.

Les collateurs de la fondation de bourses d'études JEAN LEENAERS à Tongres, informent les intéressés qu'une bourse d'étude deviendra vacante au premier octobre prochain, et que les plus proches parents du fondateur sont appelés à en jouir.

Les ayants droit sont donc invités à faire parvenir leurs demandes appuyées des pièces constatant leurs droits à l'obtention de cette bourse, à M. COART-DEPAIFVE, receveur de cette fondation à Tongres, dûment affranchies, avant le premier août prochain.

AVIS.

LUNDI, 2 AOUT 1858, à deux heures de relevée, les administrateurs du bureau de bienfaisance de la ville de Tongres, procéderont au local ordinaire de leurs séances, à l'adjudication publique

DES ÉTOFFES,

nécessaires à l'habillement des enfants pauvres des deux sexes, fréquentant les écoles gratuites et gardienne.

Les échantillons sont déposés au bureau du receveur où l'on pourra en prendre connaissance.

AVIS.

CHASSE AU GIBIER D'EAU.

OUVERTURE.

Le Gouverneur de la province de Limbourg, porte à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 26 juillet courant, la chasse au gibier d'eau dans les marais et le long des fleuves et rivières est permise dans cette province à dater du 1^{er} août prochain jusqu'au 20 du même mois inclusivement.

Hasselt, le 29 juillet 1858.

Pour le Gouverneur,
LE DÉPUTÉ DÉLÉGUÉ,
Baron J. DE CECIL.

ON DEMANDE POUR LE PAYS WALLON

UNE FORTE SERVANTE,

sachant faire un peu la cuisine. — S'adresser au bureau du Courrier.

ACADÉMIE DE DANSE.

M. BERTHIER, PROFESSEUR,

a l'honneur de prévenir qu'il sera de retour en cette ville pour le 12 août et qu'il enseignera les danses connues : le *Lancier* (quadrille anglais) et l'*Américain*. Il enseignera également la danse gymnastique pour enfants ainsi que la danse théâtrale pour les amateurs.

S'adresser, à dater du 12 août à l'auberge du *Romarin*, rue de Hasselt, à Tongres. Les cours commenceront à dater du 16 août.

HANDBOOG.

Een koperen prys af te schieten met den handboog, te Widoie by WILLEM LAMBIE, te beginnen den 1^{sten} augustus 1858.



A VENDRE

UN JEUNE CHIEN D'ARRÊT,
BIEN DRESSÉ.

S'adresser au bureau du journal.

PAUL VLIERS, VOERMAN,

IN DE LEURESTRAET N° 6, TE TONGEREN,

maekt bekend dat hy alle maendagen, woensdagen en vrijdagen naer Luik vaert.

Hy beveelt zich in ieders gunst.

Hy vaert ook op St-Truiden en Bilsen.

A VENDRE SOUS MAIN

UNE

BELLE ET SPACIEUSE MAISON

avec quartiers de derrière, située à Tongres, *marché au lin*, joignant la veuve Bellefroid et Joachim Meesen. Grande facilité pour le paiement du prix.

Jouissance immédiate.

S'adresser au notaire VAN ORMELINGEN pour les conditions.

SEUL AUTORISÉ PAR DÉCRET IMPÉRIAL. **ROB LAFFECTEUR** IMPORTATION PERMISE EN BELGIQUE.

seul fourni à la pharmacie de l'armée belge.

Ce sirop est supérieur à l'essence et aux sirops de salsepareille, de cuisinier, de Larrey, d'iodure de potassium et aux préparations mercurielles. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, le Rob est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir les dartres, abcès, cancers, teignes, ulcères, gales dégénérees, scrofules, scorbut, pertes blanches. Toutes ces maladies provenant d'une cause interne, c'est à tort qu'on croirait les guérir par une médication externe. On prescrit aussi le Rob de Boyveau-Laffeteur pour le traitement des affections des systèmes nerveux et fibreux, telles que goute, douleurs, marasme, rhumatisme, hypocondrie, paralysie, stérilité, amaigrissement.

Le Rob de Boyveau-Laffeteur, préparé et garanti véritable par la signature du D^r Giraudeau de St-Gervais, est utile pour guérir radicalement et en peu de temps les fluxes blanches acrimonieuses et les accidents contagieux nouveaux ou anciens. Ce Rob guérit surtout les maladies syphilitiques que l'on désigne sous les noms de primitives, secondaires et tertiaires. Le Rob de Boyveau-Laffeteur a été approuvé par l'ancienne société royale de Médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France en 1788 et 1795. En 1850, il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge, et en dernier lieu il a été officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie.

Dépôts chez tous les pharmaciens, chimistes et droguistes de la France et de l'étranger. — Les instructions sont traduites en toutes les langues.

On expédie le Rob contre l'envoi d'un bon sur un banquier ou d'un mandat sur la poste. — L'entrepôt général du véritable Rob Boyveau-Laffeteur se trouve chez le docteur Giraudeau de Saint-Gervais, rue Richer 12, à Paris. Consultations et traitements gratuits par correspondance. On distribue les prospectus gratis chez tous les pharmaciens.

Boekhandel van de weduwe J.-P. COLLEE.

BELGIE ONDER MARIA-THERESIA,
door L. VAN RUCKELINGEN, in-8°. frs 5.

BATAVIA.

HISTORISCH TAFEREEL UIT DE XVII^e EEUW,
door H. CONSCIENCE, met twaelf platen door DUJARDIN.
Eerste deel.